FLASH

REUNION DU CSE DU 26 juillet 2019

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité social et économique des 27 mai et 24 juin 2019 (sous réserve d'une relecture préalable par l'ensemble des participants)**
- **Information sur la marche générale de l'entreprise**
- **Information et consultation du Comité social et économique sur les « ponts » pour la période de travail comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 (recueil d'avis)**
- **Information du Comité social et économique sur le projet d'ajustement d'organisation de la Direction de suivi de la performance financière au sein de la Direction Pilotage et Résultats Groupe**
- **Information du Comité social et économique sur les périodes rouges au sein de Groupama Assurances Mutuelles**
- **Point relatif à la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail :**
- **Information du Comité social et économique sur les orientations de la formation professionnelle 2019-2022 dans le cadre de l'information-consultation sur les orientations stratégiques de l'Entreprise**
- **Présentation des comptes du Comité d'Établissement pour le 1er trimestre 2019 et dissolution du Comité d'Établissement**
- **Présentation par le Cabinet Secafi du rapport sur les comptes sociaux et combinés 2018 de Groupama Assurances Mutuelles**
- **Désignation d'un membre de la Commission égalité professionnelle hommes-femmes**
- **Information du Comité social et économique sur la gestion interne**
- **Emploi et temps de travail**
- **Travaux des commissions et des Instances Représentatives du Personnel**
- **Questions diverses**

La Direction Mme SANGLIER
M. HEYRIES
M. BOUBAL
M. DIGARD
Mme DESPLANCHE
Mme BOHIC

La Délégation salariale

- **Membres titulaires**

collège	Nom	Prénom	Liste	
1-non cadres	Aldebert	Pierre	CFE-CGC	Absent, remplacé par Maria Frigara
2-cadres	Guibert	Catherine	CFE-CGC	Présente
	Franc	Alain	CFE-CGC	Présent
	Questroy	Virginie	CFE-CGC	Absente, remplacée par Djomo Clorore
	Joubert	Jacques	CFE-CGC	Absent, remplacé par Benoît de Borde
	Bourdet	Nathalie	CFE-CGC	Présente
	Consentino	Rosario	CFE-CGC	Présent
	Bonnaud	Sylvie	CFE-CGC	Présente
	Andlauer	Stéphane	CFE-CGC	Présent
	Cuvelier	Bénédicte	CFE-CGC	Absente, remplacée par Sylvie Ries
	Ries	Sylvie	CFE-CGC	Présente
	Cauzard	Carole	CGT	Présente
	Le Du	Michel	CGT	Absent, remplacé par Philippe Delahais
	Talbot	Renée-Lise	CGT	Présente
	Milon	Catherine	CFDT	Présente
	Dedessus Le Moustier	Yves	CFDT	Absent, remplacé par Rodolphe Donne
	Maggiolo	Monique	CFDT	Présente
	Havard	Jean-Marie	CFDT	Présent

- **Représentants syndicaux**

Organisations syndicales	Nom	Prénom	
CFE-CGC	Debetencourt	Patrick	Absent
CFDT	Fernet	Marc	Présent
CGT	Rancillac	Pascale	Présente

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DES 27 MAI ET 24 JUIN 2019 (SOUS RESERVE D'UNE RELECTURE PREALABLE PAR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS)

Le procès-verbal de la réunion du CSE du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 24 juin 2019 est reportée.

****

INFORMATION ET CONSULTATION DU CSE SUR LES PONTS ENVISAGÉS POUR LA PÉRIODE COURANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

La Direction indique avoir choisi le 22 mai 2019 et le 13 juillet 2020 comme jours de pont. Il ne sera cependant pas possible de fermer l'Entreprise pour des raisons comptables. C'est pourquoi il a été décidé qu'il n'y aurait qu'un seul jour de pont en 2020, le 22 mai. En revanche, il sera toujours possible aux salariés de poser un JRTT le 13 juillet 2020. Le 22 mai 2020 sera le seul jour de congé imposé.

*Le Comité Social et Economique rend un avis **favorable à l'unanimité** sur le 22 mai comme date de pont pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Le 13 juillet 2020 n'est pas proposé du fait de l'arrêté des comptes.*

****

INFORMATION-CONSULTATION DU CSE SUR LES PÉRIODES ROUGES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

La Direction indique que le document relatif aux périodes rouges doit être versé sur la BDES au cours de la matinée. Leur nombre devrait être moindre que l'an passé. C'est notamment le cas de la Direction de la Réassurance. On trouve encore des périodes rouges au sein de la Direction des Investissements, de la Direction des Risques et de la Conformité ou de la DPRG.

Il est rappelé que les organisations syndicales ont demandé la suppression de ces périodes rouges qui sont des sources de stress pour les collaborateurs. Pour diminuer le stress, il conviendrait que les directeurs rappellent aux salariés que les périodes rouges ne concernent que certaines de leurs entités.

****

EMPLOI ET TEMPS DE TRAVAIL

La Direction indique, qu'à fin juin 2019, l'effectif de Groupama Assurances Mutuelles s'établissait à 1 188 CDI, sachant que la cible en termes de CDI est de 1 243 salariés. À date, on recense toujours 96 postes à pourvoir. Si tous le sont, la cible sera dépassée à hauteur de 34 CDI. GMA prévoit, en outre, 64 sorties et 57 entrées. Il est rappelé que, contrairement à ce qui a été affirmé par certaines organisations syndicales, la prime de cooptation ne s'élève pas à 3 000 euros, mais à 500 euros. Il est cependant précisé qu'elle est fixée à 1 000 euros pour les postes de la MOA au cours de la période estivale et le sera à 1 000 euros à la rentrée pour tous les postes à pourvoir (cadres et non-cadres). On trouve des postes à pourvoir au sein de toutes les Directions. La Direction rappelle que la cooptation s'entend uniquement pour des collaborateurs externes et non pas pour les collaborateurs du Groupe. Il est aussi précisé au CSE que le périmètre « France » de Groupama compte 29 714 CDI.

En six mois, il a été recruté 1 100 personnes et 1 000 personnes ont quitté le Groupe. Groupama Assurances Mutuelles, concernant la répartition entre les cadres et les non-cadres, est à l'opposé du Groupe : ce dernier compte 30 % de cadres dans son effectif alors que la quasi-totalité de celui de GMA se constitue de cadres. Les démissions représentent 34 % du nombre total de sorties sur le périmètre « France ».

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à la majorité sur le projet de travail du dimanche 13 octobre 2019 de 4 salariés de la Direction MOA – Domaine Sinistres (Mmes ALIBAY, JULES, PLUZEAU et M. BARBOT).

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à la majorité sur le projet de travail du dimanche pour le 4ème trimestre 2019 pour 2 salariés de la direction assurances des professionnels et des collectives (M. FICHANT et Mme DHERMY).

****

TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Les comptes rendus de la commission nationale de négociation de la commission de suivi du contrat groupe et de la réunion du Comité social et économique central sont évoqués en séance plénière. Lors de la réunion de cette dernière instance (16 juillet 2019), il a été procédé à la présentation d'un projet de plan de départs volontaires pour une partie des chargés de mission du GAN. 70 personnes sont concernées par ce PDV. La CCN, quant à elle, s'est réunie le 27 juin 2019 avec à son ordre du jour une information sur la mise en œuvre de la loi relative à l'avenir professionnel du 5 septembre 2018, loi dont la Direction a détaillé le contenu. À ce titre, la Direction a négocié avec les organisations syndicales un accord sur la mise en œuvre du télétravail, accord qui a été signé par les trois OS.

****

INFORMATION-CONSULTATION DU CSE SUR LE PROJET D'AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DU SUIVI DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU SEIN DE LA DIRECTION « PILOTAGE ET RÉSULTATS GROUPE »

La Direction indique que le projet consiste à intégrer un nouveau rôle au sein de l'équipe qui est en charge du contrôle de gestion. Ce rôle est celui de « référent ». Il permettra de répondre aux besoins de relecture de premier niveau, déchargeant ainsi le management de proximité et permettant de renforcer les compétences techniques nécessaires dans le cadre du déploiement de la norme IFRS 17. La nouvelle fonction de référent recouvrira un certain nombre de tâches. Il s'agira notamment de procéder à l'analyse et à la relecture des productions sur le périmètre en collaboration avec les chargés de relation, d'assurer la bonne implémentation et la bonne diffusion de l'information sur la norme IFRS 17, de contribuer à l'amélioration des processus et des livrables. Une affectation des périmètres par pôle permettra de mieux mutualiser les travaux et d'harmoniser le fonctionnement avec les autres directions du groupe. Ces propositions n'impliquent pas de changement de missions des salariés. Un accompagnement est prévu sur la montée en compétence des collaborateurs concernés en fonction des besoins ainsi que sur l'appropriation des nouvelles normes IFRS. La nouvelle organisation sera opérationnelle au 1er octobre 2019. La Direction insiste sur le fait qu'un des objectifs de ce projet est également de dégager des gains de productivité. L'ambition est d'automatiser la production de ces informations, notamment sous format Excel. Elle précise qu'il n'est pas prévu d'accompagnement en matière de risques psychosociaux.

Au terme d'une suspension de séance, le CSE informe la Direction qu'il rendra son avis sur le projet lors de la prochaine séance prévue à la fin du mois de septembre 2019.

****

POINT SUR LA SANTÉ, SUR LA SÉCURITÉ ET SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Droit de réponse du CSE de GMA au message de la Direction Générale du 19 juillet 2019

« Le CSE de GMA dénonce les méthodes de communication de la direction générale sur son projet d'instauration du flex office au sein de la DASG.

Dans son message, Monsieur Cochennec laisse supposer que son projet fait l'objet d'un consensus favorable auprès des salariés.

Cette situation idéalisée n'est pas la réalité. Le CSE de GMA du 27 mai 2019 a émis un avis négatif et des déclarations défavorables sur ce projet. Par ailleurs, la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail ainsi que les représentants de proximité ont alerté le CSE sur la dangerosité de ce type d'organisation qui porte des facteurs de risques psychosociaux aggravés.

Le CSE de GMA rappelle à Monsieur Cochennec que le flex office est subi par une majorité des salariés de la DASG sans pour autant emporter leur adhésion. »

La Direction indique que le dernier emménagement s'est déroulé du 24 juin au 8 juillet 2019 sur le Campus de Nanterre. Une difficulté avait été constatée sur le fonctionnement de l'immeuble WP6, notamment sur la gestion climatique du bâtiment. À deux bureaux près, il semble que ces problèmes soient résolus. Il apparaît, par ailleurs, nécessaire d'améliorer le ratio énergétique des vitres. Il est donc envisagé de procéder à l'installation de filtres extérieurs sur les façades ouest et est de WP6. Un des autres problèmes qui se posaient au sein de l'immeuble concernait les annonces faites par les ascenseurs : elles étaient fortes, ce qui générait un problème de résonnance. Le problème a été résolu en diminuant le volume de ces annonces. Les sonorisations des ascenseurs ont été traitées les unes à la suite des autres. Interpellée sur la possibilité d'installer des brise-soleil en façade, la Direction relève que ces équipements n'ont pas la même efficacité que les filtres. Ils laissent, en effet, passer la lumière. Enfin, il est précisé que la Direction est informée d'un retard dans la livraison des casiers.

Il est enfin procédé à un point d'avancement sur les groupes de travail qui sont consacrés à l'expérimentation sur le flex-office. Au terme des deux premières réunions des groupes de travail, il a été procédé à l'analyse des 102 propositions émises. Les thèmes abordées ont concerné le télétravail, l'intensification du processus de digitalisation des documents, l'amélioration des modalités de connexion des postes de travail, une capacité à distinguer dans les espaces de travail les zones de coopération et les zones de production individuelle. Il a été rappelé qu'il était indispensable de tenir compte des spécificités de chacun des métiers, de disposer de casiers individuels, personnalisables et nominatifs. Il a été enfin demandé de cloisonner les espaces détente de WP1.

Le Comité Social et Economique rend un avis négatif (abstention à l'unanimité) sur le projet de mise en place de benchs aux étages n°2 , 3, 4, 5 et 6 de WP1.

****

INFORMATION DU CSE SUR LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LA PÉRIODE 2019-2022 DANS LE CADRE DE L'INFORMATION-CONSULTATION DU CSE SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE

Ces orientations s'inscrivent dans deux directions. La première vise au développement de l'excellence opérationnelle pour les clients. En la matière, il s'agit de renforcer le niveau d'expertise métier et de développer des compétences nouvelles. La seconde vise au développement de quatre compétences clefs qui sont l'agilité, la coopération, la créativité et l'esprit critique. Il s'agit, en l'occurrence d'accompagner la transformation des modes de travail pour gagner en performance en s'adaptant à son nouvel environnement professionnel et en développant des compétences sociales et émotionnelles. Il découle de ces deux directions deux axes de formation. Le premier concerne l'excellence opérationnelle et le deuxième concerne l'accompagnement à la transformation des modes de travail au sein de Groupama Assurances Mutuelles. À chacun de ces deux directions correspondent deux domaines. Concernant le premier axe, les deux domaines concernent les outils et les technologies, d'une part, et les compétences techniques de l'autre. En ce qui concerne le second axe, les deux domaines concernent respectivement l'organisation du travail et les modes de collaboration. Interpellée sur la « reconnaissance », la Direction souligne l'importance qu'elle accorde à cette notion de reconnaissance : elle conditionne l'établissement de bonnes relations entre le collaborateur et le client final. Si l'on veut que le collaborateur soit bien disposé vis-à-vis du client final, il doit également l'être au sein de l'Entreprise. C'est un enjeu de « symétrie des attentions », qui est aussi prise en compte au travers du *care management*.

****

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2019 ET DISSOLUTION FORMELLE DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

Les comptes du premier trimestre de 2019 du Comité d'Établissement se caractérisent par les données qui suivent :

- montant total du bilan : 4 773 193,61 euros ;
- montant total du compte de résultat : 931 355,40 euros ;
- résultat net comptable : 3 820,40 euros ;
- résultat des activités sociales et culturelles : -11 825,83 euros ;
- résultat des attributions économiques et professionnelles : 15 646,23 euros.

La Direction a salué pour sa part la bonne santé financière de l'instance.

****

INFORMATION DU CSE SUR LA MARCHE GENERALE DE L'ENTREPRISE

La Direction informe le CSE que l'Entreprise devrait publier ses comptes semestriels à la fin d'août 2019. Elle confirme la signature de l'acquisition de la filiale bulgare d'OTP. Cette acquisition représente un montant de dix millions d'euros de primes. Le rachat devrait permettre à Groupama Assurances Mutuelles d'accroître sa taille sur le marché local, de réaliser des économies d'échelle très conséquente du fait des doublons existant d'une société l'autre. La Direction évoque aussi la démarche initiée par le Groupe pour désigner les « podiums » de la Société. Ces podiums correspondent à cinq objectifs à atteindre d'ici 2020. Le terme de cette démarche est attendu pour le début de l'année 2020.

De nouveaux objectifs vont être fixés pour la période 2020-2023. Concernant les résultats du premier semestre la performance est satisfaisante même si elle est contrastée selon qu'il s'agisse de l'international ou du marché hexagonal. Les difficultés rencontrées sur le plan international trouvent leur origine dans les mauvais résultats enregistrés en Italie. Quant à la France, Groupama Assurances Mutuelles et ses caisses régionales y enregistrent de bons résultats. En termes climatiques, le résultat est également satisfaisant parce que les chutes de grêle ont été très localisées et ont concerné des zones où les parts de marché de Groupama Assurances Mutuelles sont limitées. Quant à Gan Assurances, la situation est critique parce que les pertes de portefeuilles se poursuivent. À contrario, GG Vie est en croissance. La Direction indique qu'il est mis un terme au partenariat entre Groupama et Orange Bank (ex-Groupama Banque). Cette échéance sera effective au cours de 2020.

****

PRÉSENTATION PAR LE CABINET SECAFI DU RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX ET COMBINÉS DE GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Groupama SA est devenu Groupama Assurances Mutuelles en juin 2018. La conversion des titres alors détenus par les Caisses régionales en certificats mutualistes a conduit à faire apparaître un écart de transformation de près de 400 millions d'euros au bilan de GMA, écart qu'il conviendra de combler sous dix ans, ceci nécessitant que GMA réalise un résultat social d'au moins 40 millions d'euros par an. À ce niveau, on peut considérer que l'objectif pour 2018 est atteint puisque GMA a réalisé un profit de 165 millions d'euros grâce à une nouvelle consolidation de la marge technique sur l'activité de réassurance et une bonne tenue des produits liés à son rôle de holding. Il est précisé que l'année 2019 sera bien moins favorable pour GMA, notamment sur l'activité de réassurance qui souffrira de la forte baisse des taux au premier semestre – qui devrait conduire à des rechargements importants sur les engagements en rente – et des mauvaises conditions climatiques de la fin du printemps et du début de l'été, notamment les épisodes d'orages et de sécheresse. Au titre du rôle de holding, le principal défi pour 2019 est le redressement de la filiale italienne, dont les difficultés sont restées latentes au cours de ces dernières années et qui ont éclaté en 2018. La nouvelle Direction générale a prévu de présenter sa feuille de route à l'été. Elle prévoit une transformation profonde de l'Entreprise. A cela s'ajoute la mise en œuvre du projet « Vision », notamment sur le pilier « modèle industriel » induisant des mutations profondes dans les années à venir dans le fonctionnement des entreprises. La mise en œuvre de ce projet débute par la refonte du modèle économique d'Amaline, qui générera des implications sur les Caisses régionales. Outre le projet stratégique « Vision », il est rappelé l'existence de projets opérationnels en cours au sein de Groupama, projets qui présentent des enjeux forts pour la compétitivité du Groupe. Le défi pour GMA est de permettre à ces projets d'aboutir, dans le respect des calendriers et des budgets qui ont été définis. Concernant enfin les ressources, il est plus que nécessaire d'opérer un rééquilibrage entre les prestataires externes (en forte augmentation depuis un à deux ans) et les ressources en internes.

Après avoir pris connaissance du rapport d'expertise, la Direction admet que des mesures auraient dû être prises plus rapidement. Cela appartient au passé : désormais la Direction générale de la filiale italienne est beaucoup plus réactive et elle fait l'objet d'un pilotage plus resserré que par le passé. Les errements constatés jusqu'alors appartiennent au passé. Depuis deux ans, la stratégie mise en œuvre consiste donc à anticiper – autant que faire se peut – les problèmes qui se posent en Italie. La Direction évoque ensuite les difficultés que rencontre Groupama Assurances Mutuelles pour attirer à elle les candidats souhaitant effectuer en son sein une carrière internationale. GAM n'a pas la capacité de satisfaire ces attentes à la différence d'autres compagnies d'assurance (AXA, notamment) qui possèdent une réelle dimension internationale.

Interpellée enfin sur l'opportunité que certains projets présentent, la Direction admet que certains projets peuvent être différés. En revanche, il en est certains qui ne peuvent pas l'être. Ils doivent être lancés malgré les risques qui leur sont associés et malgré le fait que leur pilotage sera périlleux.

****

INFORMATION SUR LA GESTION INTERNE DU CSE

Le bureau s'est réuni le 27 juin dernier. Les discussions ont essentiellement porté sur le sport mais aussi sur le projet qui est en cours relatif à la médiathèque. Le bureau a convenu de déployer une cogestion de la médiathèque avec le CI GAN. Un projet de convention a donc été élaboré.

Le Comité social et économique émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents sur le principe de la création d'une médiathèque cogérée équitablement avec le CI GAN.

****

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE »

Le Comité social et économique émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents sur la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission égalité professionnelle Hommes-Femmes (Mme Hedou en remplacement de Mme Lecomte).

****

QUESTIONS DIVERSES

La Direction informe le Comité social et économique que l'arborescence de la BDES va être prochainement mise à jour.